

6 Société et Culture

Formation professionnelle/ Institut national des postes, des technologies de l'information et de la communication (INPTIC)

“ Nous ne reprendrons les cours que si nous sommes payés ”



Le ministre d'Etat à l'Economie numérique, Guy Bertrand Mapangou, face...



...aux différentes parties concernées par la crise à l'INPTIC.



Les étudiants disent attendre impatiemment la reprise des cours, qui est conditionnée au paiement des salaires des vacataires.

Photo : R.H.A

Photo : R.H.A

Photo : R.H.A

Rudy HOMBENET ANVINGUI
Libreville/Gabon

C'est la condition sine qua non posée par les enseignants pour la reprise des activités pédagogiques dans cet établissement. C'était au cours d'une réunion tripartite présidée hier par le ministre d'Etat Guy Bertrand Mapangou. Le comité de crise projeté devrait ramener la sérénité dans les rangs.

TROUVER des voies de sortie pour la reprise des cours et apaiser les tensions qui secouent l'Institut national des postes, des technologies de l'information et de la com-

munication (INPTIC) depuis bientôt deux mois. C'est l'objet d'une réunion tripartite organisée hier au ministère de la Communication et de l'Economie numérique. Le ministre d'Etat Guy Bertrand Mapangou a, en effet, échangé avec la direction générale de cet établissement, conduite par son responsable Claude Ahavi, les enseignants vacataires qui réclament le paiement de leurs salaires, et les étudiants qui dénoncent l'augmentation des frais d'inscription et d'écolage. Au nombre des décisions fortes issues de cette rencontre figurent, entre au-

tres, le paiement des salaires des enseignants et autres personnels pédagogiques, la baisse des frais d'inscription et d'écolage et la suppression du port de l'uniforme pour les étudiants. Et, à propos de la reprise des cours, les enseignants la conditionnent au paiement de leurs salaires, la véritable pomme de discorde. « Nous ne reprendrons les cours que si nous sommes payés. C'est pourquoi, le ministre d'Etat a demandé que cette somme d'argent soit décaissée. Cet argent servira, d'une part, au paiement des vacances de l'enseignement pédagogique », a indiqué

le représentant des enseignants vacataires, François Mezui Me Ndong. Pour les étudiants, la satisfaction n'est pas totale, puisque la reprise des cours reste conditionnée par le paiement des émoluments. « Nous ne sommes pas satisfaits (...). Nos condisciples nous attendent sur des résultats directs. Ils veulent savoir si la reprise des cours est imminente. Nous attendons donc que la direction générale aille décaisser l'argent qu'il faut pour le paiement des vacances de nos formateurs. C'est après cela que nous reprendrons la route de l'école. Vous savez, parmi

nous, il y a ceux qui sont en instance de soutenance et, donc, attendent impatiemment que les classes s'ouvrent à nouveau », a laissé entendre le représentant des apprenants, Ulrich Raponda. À propos de la nouvelle tarification, autre goulot d'étranglement, le directeur général s'est voulu rassurant. Elle ne sera pas celle ayant suscité une levée de boucliers chez les apprenants. Elle tiendra compte des conditions des familles d'une part, et des besoins de l'établissement d'autre part. « Dans un premier temps, nous avons arrêté une tarification concer-

nant les frais d'inscription et de scolarité, tout en tenant compte de nos besoins essentiels et de l'ANBG (Agence nationale des bourses du Gabon, ndlr) qui devait prendre en charge les frais de scolarité, même si elle ne l'a pas fait depuis bientôt quatre ans. Nous avons arrêté une tarification en tenant compte de cela, de façon à pouvoir payer nos enseignants et assumer nos charges de fonctionnement », a expliqué M. Ahavi. Il revient maintenant au comité de crise qui devra être incessamment mis sur pied de ramener la sérénité au sein de l'INPTIC.

Commémoration/Journée nationale sans alcool et sans tabac, hier " Agir pour le Gabon " de nouveau dans l'arène



Le président de "Agir pour le Gabon", le Dr Alphonse Louma Eyougha (extrême droite), sensibilisant...



...plusieurs jeunes...



...et les usagers de la route sur la Voie-Express.

Photo : COE

Photo : COE

Photo : COE

Cadette ONDO EYI
Libreville/Gabon

"TOUS responsables et tous concernés", est le thème choisi par l'Organisation non gouvernementale (Ong) "Agir pour le Gabon" dans le cadre de ses activités liées à la célébration de la Journée nationale sans alcool et sans tabac, célébrée chaque 6 novembre de

l'année. Pour cette édition 2018, la cérémonie s'est déroulée non loin de l'échangeur de l'Institut africain d'informatique (IAI), pour une meilleure sensibilisation des citoyens aux dangers liés à la consommation des alcools, du tabac et même du Tramadol, communément appelé Kobolo chez nous. Pour honorer cette tradition annuelle, les membres de cette structure associative, accom-

pagnés de leur président, le Dr Alphonse Louma Eyougha, ont procédé à une sensibilisation de proximité qui s'est traduite par la distribution des prospectus tout le long de la Voie-Express. Au cours de sa déclaration circonstancielle, M. Louma a attiré l'attention de tous les consommateurs de ces drogues : « Ce 6 novembre, nous invitons les Gabonais à réfléchir sur leur relation avec les drogues que sont l'alcool

et le tabac. Les abstinents doivent saisir cette occasion pour renforcer leur abstinence à ces produits toxiques et se promettre de ne jamais commencer à boire ou à fumer, pour éviter de tomber dans le piège de la dépendance et de l'accoutumance. Les consommateurs occasionnels ou excessifs pourront toujours diminuer leurs consommations ou tout arrêter et commencer une vie saine ». Et de poursuivre : « Ce 6 novembre doit

aussi être l'occasion de parler en famille des méfaits liés à la consommation des boissons alcooliques et du tabac. » Il a, enfin, interpellé le gouvernement et les pouvoirs publics sur leur responsabilité face à la détresse de tous ces compatriotes et de leurs proches qui souffrent et meurent à cause de ces substances psychoactives. « Le moins qu'on puisse dire, c'est que le gouvernement gabonais,

depuis longtemps, capitulé devant ces fléaux. Nous devons le constater pour le déplorer. La loi antitabac, promulguée en 2013, n'est à ce jour pas encore appliquée. Pas plus que ne le sont les quelques dispositions réglementaires concernant la commercialisation, la production et la consommation des boissons alcooliques, dont certaines existent depuis 1970 », a-t-il déploré pour conclure.